



UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES
GENÈVE

PROJET

LOGICIELS ÉCHANGEABLES

Document établi par le Bureau de l'Union

aux fins d'examen par le

*Groupe de travail technique sur les plantes potagères
à sa quarante-troisième session, qui se tiendra à Beijing, Chine, du 20 au 24 avril 2009*

*Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes
d'ordinateur à sa vingt-septième session, qui se tiendra à Alexandria, Virginie,
Etats-Unis d'Amérique, du 16 au 19 juin 2009*

*Groupe de travail technique sur les plantes agricoles
à sa trente-huitième session, qui se tiendra à Séoul, République de Corée,
du 31 août au 4 septembre 2009*

*Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers
à sa quarante-deuxième session, qui se tiendra à Angers, France, du 14 au 18 septembre 2009*

*Groupe de travail technique sur les plantes fruitières
à sa quarantième session, qui se tiendra à Angers, France, du 21 au 25 septembre 2009*

*Comité administratif et juridique
à sa soixantième session, qui se tiendra à Genève, les 19 et 20 octobre 2009*

1. Exigences en ce qui concerne les logiciels échangeables

1.1 Les membres de l'Union sont invités à proposer des logiciels à inclure dans le présent document [document UPOV/INF/Software] en vue de la mise à disposition de ces logiciels à d'autres membres de l'Union, sous réserve des conditions éventuellement indiquées (par exemple fourniture du logiciel sans service d'installation ni maintenance, etc.).

1.2 Les membres de l'Union peuvent proposer des logiciels qu'ils n'ont pas eux-mêmes développés, à condition qu'ils les aient utilisés pour la fonction indiquée. Plus précisément, les logiciels développés conjointement, les logiciels disponibles gratuitement et les logiciels développés à partir de produits informatiques à caractère commercial peuvent être inclus, à condition que les droits de propriété intellectuelle soient respectés et que les renseignements appropriés concernant ces aspects soient donnés dans la colonne "Condition de la fourniture".

1.3 Des renseignements sur les éléments ci-après devraient être communiqués par tout membre de l'Union proposant d'inclure des logiciels dans le document [document UPOV/INF/Software] :

- Nom du programme
- Langage de programmation
- Fonction (bref résumé)
- Source et personnes à contacter
- Catégorie(s) d'utilisation (voir la section 3 "Catégories de logiciels")

2. Procédure à suivre pour inclure des logiciels

Les logiciels qu'il est proposé d'inclure dans le document [document UPOV/INF/Software] par les membres de l'Union sont tout d'abord soumis pour examen au Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur (TWC). En fonction des logiciels présentés et de l'expérience des membres de l'Union, le TWC formule une recommandation au Comité technique (TC) en ce qui concerne la mention éventuelle de ces logiciels dans le document [document UPOV/INF/Software]. Si le TC et le Comité administratif et juridique (CAJ) formulent une recommandation positive, les logiciels seront mentionnés dans un projet de document [document UPOV/INF/Software], qui sera examiné par le Conseil en vue de son adoption. Le document [document UPOV/INF/Software] est adopté par le Conseil.

3. Catégories de logiciels

Afin d'aider les utilisateurs, les renseignements sur les logiciels échangeables sont communiqués dans les catégories suivantes :

- a) Administration des demandes
- b) Systèmes de demande en ligne
- c) Vérification des dénominations variétales
- d) Conception des essais DHS et analyse des données
- e) Enregistrement et transferts des données
- f) Analyse d'images
- g) Données biochimiques et moléculaires.

4. Renseignements sur l'utilisation des logiciels par les membres de l'Union

4.1 Une circulaire est diffusée aux membres de l'Union chaque année, en vue de les inviter à donner des renseignements sur leur utilisation des logiciels figurant dans le document [document UPOV/INF/Software].

4.2 Les renseignements sur l'utilisation des logiciels par les membres de l'Union sont indiqués dans les colonnes "Membre(s) de l'UPOV utilisant le logiciel" et "Application par l'(les) utilisateur(s)". En ce qui concerne la colonne "Application par l'(les) utilisateur(s)", les membres de l'Union peuvent indiquer, par exemple, les cultures ou les types de cultures pour lesquels les logiciels sont utilisés.

LOGICIELS ÉCHANGEABLES POUR L'UPOV

- a) Administration des demandes
 b) Systèmes de demande en ligne
 c) Vérification des dénominations variétales
 d) Conception des essais DHS et analyse des données
 e) Enregistrement et transfert des données
 f) Analyse d'images
 g) Données biochimiques et moléculaires

Date de l'inclusion	Nom du programme	Langage de programmation	Fonction (bref résumé)	Source et personnes à contacter	Condition de la fourniture	Membre(s) de l'UPOV utilisant le logiciel	Application par l'(les) utilisateur(s)
	DUSTNT	FORTRAN 90	Programme général pour analyser les données recueillies lors des essais DHS. Comprend des fonctions pour l'analyse COY et une large gamme de techniques d'analyse à variables multiples.	Royaume-Uni : Mme Sally Watson E-mail : sally.watson@afbini.gov.uk		GB	Graminées, pois (fourrager et potager), navet, chou-navet, oignon, choux de Bruxelles, colza oléagineux d'hiver, betterave sucrière, féverole à petits grains, colza oléagineux de printemps, choux, lin oléagineux
						etc.	
	GAIA	Windev	Établit des comparaisons entre les variétés pour la gestion des collections de référence.	France : E-mail : christophe.chevalier@geves.fr		FR	Sorgho, betterave à sucre, maïs, blé, orge, avoine, colza, tournesol, triticale, pois
						etc.	

[Fin du document]